



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



Vues sur les maisons éclectiques 23-25-27. Le numéro 25 est actuellement de couleur jaune-beige, se démarquant de ce fait de ses voisines, et plus spécifiquement de sa maison « miroir » le numéro 23. Photos : Google Street View. Google Inc.



Vue de la façade arrière. Le nouveau volume présent sera mitoyen au n°27, à droite sur la photo. Les châssis du rez-de-chaussée et du 1^{er} seront remplacés par des châssis en alu, les autres restant inchangés. Photo tirée du dossier.

Analyse de la demande

La demande porte sur la division de la maison au n°25 en deux logements, avec transformations intérieures, modification de la façade arrière et réfection de la façade à rue. Les interventions sont les suivantes :

- o Réfection de la façade avant et remise en peinture de cette dernière (blanc cassé) ;
- o Remplacement des châssis de la façade avant par des nouveaux châssis en bois de couleur bleue ;
- o Réaménagements intérieurs, notamment l'ajout d'une bibliothèque en demi étage au rez-de-chaussée ;
- o Ajout d'un nouveau volume au 1^{er} étage en façade arrière et construction sur ce dernier d'une terrasse accessible au second étage ;
- o Pose de nouveaux châssis en aluminium en façade arrière au rez-de-chaussée ainsi qu'au 1^{er} étage sur le nouveau volume créé ;

Avis

La CRMS ne s'oppose pas aux différentes interventions intérieures proposées, ces dernières permettant de conserver les éléments décoratifs intérieurs à intérêt patrimonial, et n'altérant pas non plus la division typique des maisons de maitres bruxelloises de façon irréversible.

Sur les interventions extérieures, la CRMS se réjouit du choix d'une peinture blanc cassé en façade avant, correspondant davantage à la typologie néoclassique de la maison et moins dissonante dans l'enfilade. Elle félicite le choix de remplacement des châssis avec des nouveaux châssis en bois reprenant les divisions d'origine et recommande, pour parfaire l'intervention, d'opter plutôt pour une peinture de couleur blanche/crème, plus caractéristique du style néoclassique.

La CRMS ne formule pas de remarques particulières pour les interventions à l'arrière, mais elle demande que soit maintenu l'unification de la façade par la couleur tant pour ce qui concerne la façade que pour les châssis des différents étages.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. BUP-DPC : M. Kreutz et M. Muret ;
BUP-DU : N. Pauwels et S. Lagrillière ;
Commune : Valérie. Latour (vlatour@stgilles.brussels) ; urbanisme.1060@stgilles.brussels